

## CONTRAT DE PRELEVEMENT MENSUEL DE FOURNITURE EN EAU POTABLE POUR VOS FACTURES DE CONSOMMATION ET D'ABONNEMENT

### 1. Répartition des mensualités

Votre facture annuelle (consommation d'eau potable + abonnement) sera répartie en 10 échéances :

- 10 mensualités,
- Le solde avec la facture de décompte établie 1 mois après, suite à la relève de votre compteur,
- Envoi de l'échéancier avec la facture de solde,
- Reprise des prélèvements en fonction de ce nouvel échéancier.

Les mensualités sont calculées sur la base du dixième de 80% de vos dernières factures d'abonnement et de consommation ou selon une estimation pour un premier abonnement. Elles ne peuvent être inférieures à 10 €.

Le montant de vos mensualités sera prélevé le 5 de chaque mois concerné.

Si votre consommation d'eau varie, notamment suite à la modification de la composition de votre foyer, il vous

sera possible, à raison d'une fois par an, de modifier le montant de vos mensualités. Votre demande devra être effectuée avant le 10 du mois précédant votre prochaine mensualité.

### 2. Relève des compteurs et facturation du solde

Votre compteur sera toujours relevé une fois dans l'année. L'index relevé à cette occasion permettra de déterminer le solde restant à prélever. Vous recevrez alors la facture de décompte sur laquelle seront déduites les mensualités déjà provisionnées.

L'échéancier suivant vous sera envoyé avec la facture de décompte ou par courrier spécifique.

### 3. Remboursement de l'éventuel trop perçu

Lors de l'établissement de votre facture de décompte, s'il apparaît que votre consommation a baissé, le trop perçu vous sera remboursé par virement. Le montant de vos prochaines mensualités sera alors diminué.

Nos services sont **ouverts** du **Lundi** au **Vendredi** de **10h00** à **12h00** et de **14h00** à **16h00**.

Vous pouvez également nous joindre par

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr)

ABO-F-006-V01

### TITULAIRE DU CONTRAT

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Adresse du point de consommation :

Code postal :                      Ville :

Numéro du contrat (si connu) :  
Téléphone :  
Courriel :

### TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER (à compléter si différent du titulaire du contrat)

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Adresse :

Code postal :                      Ville :

Téléphone :  
Courriel :

#### 4. Changement de compte bancaire

Si vous changez de compte bancaire, d'agence ou de banque, vous devez vous procurer un nouveau mandat de prélèvement SEPA auprès de SMEA-RESEAU<sup>31</sup>, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire. La réception de ces documents doit avoir lieu avant le 10 du mois précédant votre prochaine mensualité pour que le prélèvement soit réalisé sur le nouveau compte dès la prochaine mensualité. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

#### 5. Changement d'adresse

Si vous changez de domiciliation, vous devez adresser avant le 10 du mois précédant votre prochaine mensualité, un courrier à votre service facturation en indiquant votre numéro de contrat, l'index de votre compteur d'eau, votre nouvelle adresse, la date effective de votre changement d'adresse et une attestation de vente ou de fin de contrat de location. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

#### 6. Renouvellement du contrat de prélèvement mensuel

Sauf avis contraire, le contrat de prélèvement mensuel

est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous devez établir une nouvelle demande uniquement lorsque vous avez dénoncé votre contrat et que vous souhaitez à nouveau le prélèvement mensuel pour l'année suivante.

#### 7. Fin du contrat

Si vous souhaitez mettre fin au prélèvement mensuel, vous devez en informer le SMEA-RESEAU<sup>31</sup> de manière écrite au plus tard 10 jours après la réception de votre facture de solde. Le prélèvement sera suspendu l'année suivante.

#### 8. Echéances impayées

Il sera mis fin automatiquement aux prélèvements mensuels après 2 rejets de prélèvement consécutifs. Il vous appartiendra de renouveler votre demande pour l'année suivante.

#### 9. Renseignements, réclamations

Toute demande de renseignement, ou contestation, concernant le décompte de la facture est à adresser à SMEA-RESEAU<sup>31</sup>.

**VOUS DEVEZ COMPLETER LES ELEMENTS DEMANDES SUR LA PARTIE INFERIEURE DU DOCUMENT, DECOUPER ET RETOURNER CETTE PARTIE AU :**

**VOUS POURREZ AINSI, CONSERVER LA PARTIE SUPERIEURE DU DOCUMENT SUR LAQUELLE FIGURE LES MODALITES DE VOTRE CONTRAT DE PRELEVEMENT MENSUEL.**

#### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Nom de votre banque : \_\_\_\_\_

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

\_\_\_\_\_

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

\_\_\_\_\_

MERCI  
DE JOINDRE  
UN RELEVÉ D'IDENTITÉ  
BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Mention « **lu et approuvé** » et **Signature du demandeur**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.